



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Arrêté n° ARRE2024-35

**Arrêté réglementant
temporairement la circulation
et le stationnement
Rue du Kreisker et
Rue de Loguillo**

Vu la demande de la société DAVID TP, Pen ar Forest – 29860 Kersaint-Plabennec en date du 27 mai 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de génie civil, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue de du Kreisker (du rond-point devant la Mairie à la rue de Loguillo) et rue de Loguillo (de la rue du Kreisker à la rue Prosper Salaün),

A R R E T E

Article 1 :

La circulation sera interdite dans le sens descendant et le stationnement interdit rue de du Kreisker (du rond-point devant la Mairie à la rue de Loguillo) et rue de Loguillo (de la rue du Kreisker à la rue Prosper Salaün), à compter du début des travaux le mercredi 29 mai 2024 (durée estimée : 8 jours).

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par la société DAVID TP, Pen ar Forest – 29860 Kersaint-Plabennec qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et, aura en charge l'information dans les délais utiles, des riverains concernés.

Article 3 :

A la fin du chantier, la société DAVID TP s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à la société DAVID TP,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- ddets-uc2-4@finistere.gouv.fr

A Bohars, le 27 mai 2024

Le Maire, Arnel GOURVIL,

Affiché en Mairie le : 28 MAI 2024